



BON DE PARTICIPATION à la manifestation:
FESTIVITÉS JOUR DE L'AN CHINOIS

Du vendredi 19 au dimanche 21 février 2021

À retourner impérativement avant le 31 janvier 2021

M/Mme :

en qualité de :

ou nom de la société :

Né.e le : à :

Adresse :

.....

Tel Fixe 0262 Portable : 069

Mail :

Activité :

N°SIRET : Code

APE :

L'exposant accepte d'être contacté par le service animation/événement du Tampon :

Si OUI, par SMS par mail NON

nombre de stand demandé : (chapiteau 3*3 soit 9m²)

Votre activité nécessite -t-elle un raccordement électrique : OUI NON

Équipements (indiquer lesquels):

.....

CRITERES

- Nature et qualité des produits proposés, lesquelles :

.....

de démonstrations et animations, lesquelles :

origine des produits

- Produit valorisant un savoir-faire OUI NON

- Qualité esthétique et visuelle du "stand" OUI NON

ou du matériel en cohérence avec la manifestation OUI NON

- Déchets générés par l'activité OUI NON

Je soussigné(e)atteste sur l'honneur être en règle vis à vis de la législation du travail et d'autres part vis à vis des assurances en cours.

Fait à....., le..... 2020

Signature du demandeur

OBLIGATOIRE

***Dossier complet (bon de participation + critères + pièces demandées)
à retourner par :***

mail : laetitia.damour@mairie-tampon.fr OU

***voie postale à : Mairie du Tampon - Service Animation- 256 rue Hubert
Delisle - BP 449 – 97839 TAMPON***

(le cachet de la poste faisant foi) OU

Sur site: Service animation Mairie du Tampon

PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR

- pour les nouveaux créateurs **uniquement** : le certificat provisoire valable 1 mois
- un extrait de Kbis datant de moins de trois mois
- une déclaration sur l'honneur attestant qu'il est en règle vis-à-vis de la législation du travail
- la carte permettant l'exercice d'une activité ambulante
- une copie pièce d'identité valide
- un justificatif d'adresse
- une attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle
- un relevé d'identité bancaire
- Pour les vendeurs de produits alimentaires, attestation de formation à l'hygiène alimentaire (se référer à la Chambre des Métiers) et attestation de la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt. (Direction des Services Vétérinaires)

IMPORTANT

Les dossiers qui parviennent après le 31 janvier 2021 seront analysés et suivant les places restantes pourront être étudiées pour suite à donner